



Groupe de travail « Aménagement Agriculture » du 23 avril 2015

COMPTE-RENDU

Participants (par ordre alphabétique) :

- Jean-Luc ALIBERT, Communauté de Communes de Sor et Agout
- Hakima BECHOUA, DRAAF Midi Pyrenées
- Yvain BENZENET, ONEMA
- Jean BERTIN, président du SCOT pays d'autan (à vérifier)
- Jacqueline BESSETTES , chambre d'agriculture Haute Garonne
- Christelle BIDET, conseil départemental du Tarn
- Samuel BREILLER TARDY, direction départementale des territoires du Tarn
- Jean Pierre BROUSSE, FDSEA Haute Garonne
- Laurence BRULE, SCOT du nord toulousain
- Jean Yves CHIARO, sous préfet de Castres
- Marie CHOLLET, DREAL Midi Pyrénées
- Laurent COLLET, direction départementale des territoires de la Haute Garonne
- René DALMAU, direction départementale des territoires de la Haute Garonne
- Nerte DAUTIER, Garante de la concertation
- Lauriane DEJEAN, Chambre d'agriculture du Tarn
- Marc EYCHENNE, Chambre de commerce et d'industrie de la Haute Garonne
- Emmanuel FILLONNEAU, Chambre de commerce et d'industrie du Tarn
- Christian GODILLON, DREAL Midi Pyrénées
- Jean Philippe GUERINET, DREAL Midi Pyrénées
- Philippe GRAMMONT, DREAL Midi Pyrénées
- Cyril GUIGNARD, direction départementale des territoires du Tarn
- Jean Louis HORMIERE, Chambre des métiers du Tarn
- Alain LOPEZ , Conseil départemental Haute Garonne
- Bernard MAILLOCHAUD, UPNET
- Nadia MOULIN, ONEMA
- Pierre OYHANART, communauté de communes Sor et agout

- Jean Pierre PARIS, SCOT Pays de l'Autan (?)
- Christian ROUSSEL, SAFER
- Stéphanie SAUVAGET , DREAL Midi Pyrénées
- Eric SENEGAS, Confédération paysanne du Tarn
- Julie SENIUK, Conseil départemental Haute Garonne
- Bernadette TELA, Région Midi-Pyrénées
- Louise WALTHER VIEILLEDENT, DREAL Midi Pyrénées

Philippe GRAMMONT remercie les différents participants à cette réunion, et rappelle que ce groupe de travail a été mis en place dès le début des études sur le projet autoroutier Castres Toulouse, repris dans la phase d'élaboration du projet qui a fait suite à la décision du préfet de reprendre les études en vu de l'élaboration du dossier d'enquête publique. Ce groupe de travail fait suite au groupe de travail environnement réuni le matin même. Il rappelle l'objectif de cette réunion, séance participative de travail et d'échanges en deux temps : sur les aspects agricoles, puis sur l'aménagement du territoire dans le prolongement des ateliers du développement durable.

Avant de passer la parole à Christian GODILLON, il remercie le sous-préfet de Castres, la garante de la concertation, ainsi que les présidents des institutions présents, les élus et les techniciens.

Christian GODILLON rappelle les grandes étapes du projet avec en 2009-2010 le débat public qui s'est conclu par la décision ministérielle retenant le principe de mise en 2 x 2 voies sous forme concédée. Il présente les différentes modalités de concertation, ainsi que l'état d'avancement du projet qui retient le tracé de moindre impact environnemental et agricole. Il précise que la présentation d'aujourd'hui sera mise en ligne sur le site internet,

<http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr/>

et invite les participants à s'exprimer lors du déroulement de la présentation. Des compléments ou commentaires peuvent être adressés à la DREAL sur la base des documents mis en ligne.

Jacqueline BESSETTES de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne présente ensuite l'état des lieux et l'étude d'impacts réalisés par les chambres d'agriculture du Tarn et de la Haute-Garonne.

Philippe GRAMMONT rappelle la volonté du préfet de région que le projet s'élabore en collaboration avec le monde agricole et remercie les chambres d'agriculture du Tarn et de la Haute-Garonne qui ont élaboré un dossier d'impacts agricoles de très grande exhaustivité.

Jean-Pierre BROUSSE regrette que les dossiers d'enquête publique (notamment dans le cadre d'expropriation) dont il a eu connaissance ne comportent par les études approfondies. Il demande que soit vérifiée l'exhaustivité des études lors de l'enquête publique. Il sera important de chiffrer les compensations sur les types de productions agricoles.

Philippe GRAMMONT souligne la qualité du travail accompli par les chambres d'agriculture. Depuis le débat public, le travail a été approfondi sur ce thème. Le travail réalisé sur les questions agricoles nourrira le dossier d'enquête publique. Tous les éléments d'études seront annexés au dossier et donc portés à la connaissance du public.

Jean-Pierre BROUSSE indique que lors de l'enquête publique, un exproprié se réfère au constat établi dans les études sur les impacts liés à sa situation. Il faut donc que toutes les situations soient bien analysées.

Philippe GRAMMONT répond que le dossier d'enquête publique ne répondra pas à toutes les questions que peut se poser l'exproprié potentiel. Mais lorsque le projet sera repris par le concessionnaire et affiné, une enquête parcellaire permettra de finaliser la connaissance des terrains requis par le projet et des impacts pour les propriétaires et exploitants.

Jean-Pierre BROUSSE craint que l'exploitant soit lésé si le diagnostic initial n'est pas suffisant.

Stéphanie SAUVAGET présente les mesures agricoles proposées par le maître d'ouvrage suite aux propositions des chambres d'agriculture.

Suite à une question d'Eric SENEGAS sur les différents types d'aménagement foncier, Christian LELIEVRE indique que l'aménagement foncier avec inclusion d'emprise permet une mutualisation des pertes sur l'ensemble des exploitants concernés. Dans ce cas, une réserve de terrains agricoles est réalisée en amont par les SAFER pour le compte du maître d'ouvrage.

Christelle BIDET demande sur quel périmètre l'évaluation des impacts a été réalisée. Y a-t'il eu une évaluation faite sur les exploitations ayant des parcelles en dehors du périmètre mais impactées par le projet par exemple sur les rétablissements de trajet.

Stéphanie SAUVAGET répond que ce n'est pas le cas dans cette phase et que le fuseau de 300 mètres est celui dans lequel s'inscrit le tracé, l'évaluation a été faite sur un périmètre d'étude comprenant les emprises du tracé pendant la phase travaux. Si le tracé devait évoluer, les impacts seraient recalculés.

Jean-Pierre BROUSSE indique qu'il ne faut pas oublier dans les mesures les autorisations d'exploiter et les mesures compensatoires qui pourraient être prises pour les dossiers PAC.

Laurent COLLET fournit une réponse en indiquant que s'il n'y a pas agrandissement de l'exploitation l'autorisation reste valable, surtout dans le cas d'un aménagement foncier. Hakima BECHOUA indique que cela sera une priorité dans les futurs schémas agricoles.

Laurent COLLET demande si un recensement a été fait sur les parcelles agricoles en friche. Celles-ci pourraient être remises en culture pour compenser les pertes agricoles. Jacqueline Bessettes confirme que toutes les parcelles RPG ont été identifiées, il n'y pas de terres incultes recensées.

Monsieur HUC soutient que pour être efficace il convient de commencer à mettre en place un stockage des terrains le plus rapidement possible, sans attendre que le concessionnaire soit désigné. Philippe GRAMMONT précise que le stockage pourra difficilement commencer avant la déclaration d'utilité publique.

Concernant la compensation collective agricole, Hakima BECHOUA fait part de l'existence d'un groupe de travail national organisé par les chambres d'agriculture qui capitalise les expériences réalisées sur les compensations collectives et l'économie agricole à l'échelle du territoire.

Christian ROUSSEL souhaite connaître les échéances de déclaration d'utilité publique. Philippe GRAMMONT répond que le lancement de l'enquête est prévue en fin d'année 2015, la DUP serait prise pour le début de l'année 2017. C'est d'autant plus important d'anticiper les réserves foncières qu'un certain nombre d'exploitations agricoles sont menacées, notamment gérées par de jeunes agriculteurs.

Eric SENEGAS souhaite savoir comment ont été financées les études agricoles. Philippe GRAMMONT répond que, comme l'ensemble des études, elles ont été financées par l'Etat.

Stéphanie SAUVAGET présente ensuite les études sur les aspects environnementaux. L'objectif du maître d'ouvrage est de concilier les enjeux agricoles et environnementaux en proposant des mesures sur les délaissés agricoles et en mettant en place des contrats de gestion avec les exploitants agricoles pour entretenir des milieux sensibles.

Jean-Pierre BROUSSE résume en soulignant le fait que l'exploitant doit pouvoir continuer à exploiter. L'esprit doit bien être d'aller vers les agriculteurs pour lui faire des propositions. Les chambres d'agriculture sont favorables à la mise en place de conventions (dont elles sont en train d'élaborer un modèle). Les conventions doivent être élaborées dans l'intérêt général de l'aménagement foncier. Des règles doivent être fixées.

Philippe GRAMMONT passe ensuite la parole à Samuel BREILLER-TARDY, Marie CHOLLET et Jean-Philippe GUERINET à propos du cahier de recommandations. Jean-Philippe GUERINET rappelle en préalable le statut de ce cahier de recommandations qui constitue un travail pour mettre en perspective l'arrivée du projet routier dans les territoires. Il ne s'agit pas d'une pièce réglementaire mais d'une volonté du maître d'ouvrage de mettre entre les mains des acteurs du territoire des pistes sur les dynamiques et les opportunités à saisir. C'est un document élaboré en collaboration avec les collectivités, il a été actualisé en début d'année après rencontre avec les collectivités et intégration des contributions dont certaines sont arrivées tardivement mais alimenteront également le cahier de recommandations.

La chambre des métiers du Tarn fait part des expérimentations en Midi-Pyrénées pour faciliter l'accès aux PME aux marchés publics. Y aura-t'il des clauses permettant de privilégier les entreprises locales pour les marchés de travaux ? Philippe GRAMMONT rappelle que les marchés sont soumis au code des marchés publics dans un cadre de libre concurrence à l'échelle européenne, même si c'est le

concessionnaire qui les passe. Il insiste sur le fait que les groupes qui répondent à ces appels d'offre font largement appel aux entreprises locales dans le cadre de la sous-traitance. De plus il est prévu d'exiger du futur concessionnaire d'inclure des clauses d'insertion sociales dans les marchés, afin de contraindre les entreprises à faire appel, pour certaines tâches, à des entreprises d'insertion.

La chambre des métiers est très favorable à la mise en place d'observatoires : il est constaté, notamment dans le cas de Puylaurens, une augmentation de la population et une baisse des activités économiques, ce qui interroge.

Philippe GRAMMONT souhaite relayer deux questions posées par France Nature Environnement qui n'a pas pu assister au groupe de travail. Ces questions s'adressent plus particulièrement aux élus des territoires concernés.

QUESTION 1: Concernant la thématique « Aménagement durable des territoires », les élus des territoires concernés ne devraient-ils pas intégrer dans les réflexions sur leur SCOT et PLUI la possibilité d'une non réalisation du projet autoroutier, et comment peuvent-ils le faire ?

QUESTION 2: Une infrastructure a pour objectif de répondre à un projet de territoire. Or, ce projet de territoire n'existe pas dans les zones traversées par le projet autoroutier, ou du moins n'a pas été présenté dans le dossier du débat public ou de la concertation. Le rôle du groupe de travail ne devrait-il pas être d'ajuster simplement le projet autoroutier au projet de territoire, ou l'inverse, et non de définir le projet de territoire à partir de l'infrastructure ?

Les débats vont pouvoir répondre à ces interrogations. La façon dont le territoire se structure fait preuve d'une grande dynamique.

Monsieur BERTIN constate que les retards consécutifs dans l'aménagement de l'autoroute est très handicapant pour prévoir le projet de territoire. Le territoire du SCOT couvre une grande partie du tracé : l'impact de l'autoroute est donc très important pour le territoire. Il est important de parler de grand bassin de vie (de Lacaune, partie montagneuse, jusqu'à Maurens-Scopont): l'autoroute aura aussi comme bénéficiaires des communes plus éloignées (granit, ...). Il faut aussi bien insister sur le développement numérique, la santé (pôle de compétitivité cancer bio santé et pôle d'appui à l'oncosanté toulousain,...) dans l'état des lieux présenté.

Jean-Luc ALIBERT indique que s'est mise en place une vraie coordination entre collectivités (élus et acteurs socio-économique). Le projet de territoire est en cours. L'autoroute est une opportunité parmi d'autres (ex numérique) qu'il faut savoir accompagner. Le schéma de développement économique vient d'être élaboré de manière collaborative et comporte les volets suivants : agriculture et agroalimentaire, tourisme, artisanat, dermocosmétique et innovation. Un pilotage cohérent a été mis en place. Il signale également une démarche interscot avec le SCOT du Lauragais.

Bernadette TELA propose dans le cadre du projet de grande région de mettre en valeur la liaison avec Béziers et Lacaune dans le cahier de recommandations.

Monsieur BERTIN s'interroge sur l'impact de la fusion des régions sur les outils de planification (schémas de cohérence régionaux). Philippe GRAMMONT répond que la réforme n'est pas de nature à remettre en cause la nature des documents de planification existants mais que cela va nécessiter une mise en cohérence à la nouvelle échelle et prendre un peu de temps. En tout état de cause, ces nouvelles réflexions ne changeront pas la donne pour le projet Castres-Toulouse. Samuel BREILLER-TARDY ajoute que les documents de planification sont en fréquente évolution. Monsieur BERTIN pense également qu'il faut continuer la réflexion de la poursuite de l'autoroute vers le Languedoc Roussillon.

Jean-Philippe GUERINET indique que suivant les documents de planification les instances de pilotage se situent à des niveaux différents. Castres-Mazamet, par exemple, possède un établissement public foncier.

Christian LELIEVRE réagit sur les observatoires économiques en précisant que les SAFER possèdent un observatoire cartographié des transactions foncières et que le devenir des successions en terme d'exploitations agricoles serait utile à suivre.

Philippe GRAMMONT remercie les participants pour la richesse des échanges et clôt la séance. Le cahier de recommandations sera transmis et il est possible de réagir dessus.